

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations ... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

N.B. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES
ET DECISIONS

DECRETS

2020	
25 sept. - Décret n° 2020-073/PR modifiant le décret n° 2016-024/PR du 11 mars 2016 relatif au rattachement de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) à l'Université de Lomé (UL).....	1
28 sept. - Décret n° 2020-074/PR portant nomination.....	2
28 sept. - Décret n° 2020-075/PR portant nomination.....	2
28 sept. - Décret n° 2020-076/PR portant nomination.....	3
1 ^{er} oct. - Décret n° 2020-079/PR portant nomination.....	3
03 oct. - Décret n° 2020-081/PR portant nomination du chef d'Etat major particulier.....	3
03 oct.- Décret n° 2020-082/PR portant nomination.	3
03 oct. - Décret n° 2020-083/PR portant nomination.....	4
03 Oct. - Décret n° 2020-084/PR portant nomination.....	4

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET
DECISIONS

DECRETS

**DECRET N° 2020-073/PR du 25/09/20
modifiant le décret n° 2016-024/PR du 11 mars 2016
relatif au rattachement de l'Institut National de la
Jeunesse et des Sports (INJS) à l'Université de Lomé
(UL)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport conjoint du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du ministre de la Communication, des Sports et de l'Education à la Citoyenneté et au Civisme,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2016-024 du 11 mars 2016 portant rattachement de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) à l'Université de Lomé (UL) ;

Vu le décret n° 2019-003/PR du 24 janvier 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : Les dispositions de l'article 2 du décret n° 2016-024 du 11 mars 2016 portant rattachement de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) à l'Université de Lomé (UL), sont modifiées ainsi qu'il suit.

Art. 2 nouveau : « *L'INJS est un établissement intégré à l'Université de Lomé.* »

A ce titre, l'offre de formation, le personnel, l'organisation administrative et financière de l'INJS sont régis par les textes fixant le statut des universités publiques, et ceux spécifiques à l'université de Lomé .

Art. 2 : Sont abrogées les dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 76-128 du 26 juillet 1976 relatif à la création et à l'organisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) et le décret n° 2011-047 du 30 mars 2011 portant réorganisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS).

Art. 3 : Le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et le ministre chargé des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 25 septembre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Selom Komi KLASSOU

Le ministre de la Communication, des Sports et de l'Education à la Citoyenneté et au Civisme

Katari FOLI BAZI

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Prof. Koffi AKPAGANA

**DECRET N° 2020-074/PR du 28/09/2020
portant nomination**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2009-221 /PR du 19 octobre 2009 portant organisation des services de la Présidence de la République ensemble les textes qui l'ont modifié ;

DECRETE :

Article premier : Madame Ablamba Ahoefavi JOHNSON ministre déléguée en charge de la cellule du climat des affaires est nommée ministre, secrétaire général de la Présidence de la République.

Art. 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé le 28 septembre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

**DECRET N° 2020-075/PR du 28/09/20
portant nomination**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-077/PMRT du 22 octobre 1993 ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur Kanka-Malik NATCHABA, ministre délégué, coordonnateur de la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires (CPESP) est nommé ministre, secrétaire général du gouvernement.

Art. 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 28 septembre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

**DECRET N° 2020-076/PR du 28/09/2020
portant nomination**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment son article 66 ;

DECRETE :

Article premier : Madame Victoire Sidemehou TOMEGA-H-DOGBE est nommée Premier ministre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 28 septembre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

**DECRET N° 2020-079/PR du 1^{er} /10/2020
portant nomination**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ,

Vu le décret n° 2009-221/PR du 19 octobre 2009 portant organisation des services de la Présidence de la République ensemble les textes qui l'ont modifié ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur Kouessan YOVODEVI expert en communication est nommé directeur de l'Information et de la Communication de la Présidence de la République.

Art. 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 1^{er} octobre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

**DECRET N° 2020-081/PR du 03/10/2020
portant nomination du Chef d'état-major particulier**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2009-221 /PR du 19 octobre 2009 portant organisation des services de la Présidence de la République ensemble les textes qui l'ont modifié ;

DECRETE :

Article premier : Le Général de Brigade Komlan ADJITOWOU est nommé chef d'état-major particulier du Président de la République.

Art. 2 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 03 octobre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

**DECRET N° 2020-082/PR du 03/10/2020
portant nomination**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 70 ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier : Le Colonel Kodjo Ekpe APEDO est nommé chef d'état-major général adjoint.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 03 octobre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Victoire S. TOMEGA-DOGBE

Le ministre des Armées

Margueritte Essozimna GNAKADE

—————
DECRET N° 2020-083/PR du 03/10/2020
portant nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 70 ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier : Le Colonel Kassawa KOLEMAGAH est nommé Chef d'état-major de l'Armée de Terre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 03 octobre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Victoire S. TOMEGA-DOGBE

Le ministre des Armées

Margueritte Essozimna GNAKADE

—————
DECRET N° 2020-084/PR du 03/10/2020
portant nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 70 ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier : Le Colonel Tassounti DJATO est nommé Chef d'état-major de l'Armée de l'Air.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 03 octobre 2020

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

Victoire S. TOMEGA-DOGBE

Le ministre des Armées

Margueritte Essozimna GNAKADE